

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 18 février 2022. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Société absente : Flanqueurs de la Garde.

En présence de Mme la Bourgmestre, Marie-Ève Van Laethem

Nous retenons

Manifestation visant à marquer le 10ème anniversaire de la reconnaissance des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse par l'UNESCO (5 décembre 2012).

- En 2 étapes, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire :
 - 18 juin 2022, à Jumet :
 - Organisation d'un cortège de +/-450 Marcheurs, représentant les 15 Marches ou Tours.
 - Formation de 3 « compagnies » réunissant les 15 délégations.
 - 2 batteries et une musique, issues de ces marches et Tours seront constituées.
 - Durée du cortège : +/- 3h00 avec une pause de 45 minutes, à mi-chemin.
 - Proposition retenue en assemblée, pour former la délégation thudinienne, forte d'une trentaine de marcheurs : que les 14 sociétés soient représentées par leur drapeau et une escorte.
 - Chaque Société thudinienne précisera pour le 5 mars si elle participe à cette commémoration (non obligatoire).
 - Aux alentours du 5 décembre :
 - Cérémonie plus protocolaire à Ham-sur-Heure.
 - Les informations suivront.
 - Attention particulière, pour le choix de la date : déroulement, à Thuin, de la Sainte-Barbe (le 4 décembre 2022 ?).
- Plus de précisions nous seront communiquées, mi-mars.

Saint-Roch 2022 :

- Dates prévues : 14, 15 et 16 mai 2022.
- 22 janvier 2022 : rencontre Membres du CSR – Madame la Bourgmestre, M. l'Echevin du Folklore.
- Il n'est pas question de déplacer la traditionnelle date de la Saint-Roch thudinienne : le week-end du 3^{ème} dimanche de mai.
- Que faisons-nous ?
 - Rien ? Les Thudiniens sont dans l'attente de quelque chose.
 - Une Saint-Roch autrement ? Encore autrement ? Ça commence à bien faire !
 - Une Saint-Roch adaptée ? Ne pas oublier que, lors de la réunion du 02/03/2021 : « *Plusieurs Sociétés ont dit qu'elles n'étaient pas favorables à une escorte réduite qui accompagnerait la statue et la relique du saint* ».
- Nous convenons de nous référer au baromètre CORONA (codes jaune, orange, rouge) :

- Si le code jaune est d'application en mai, une Saint-Roch classique se déroulera.
 - Si la situation sanitaire venait à se dégrader (code orange ou rouge), la Saint-Roch du mois de mai sera annulée.
- Si le code est orange ou rouge :
 - Organisation, le 14 août, d'un cortège pour un « Tour St-Roch des Marcheurs ».
 - Pourquoi le 14 août ?
 - En été : probabilité accrue d'être en code jaune.
 - Pas en même temps qu'une Marche reconnue par l'UNESCO.
 - A proximité du 16 août, jour de fête de saint Roch.
- Les délégués de Sociétés se lancent, dès à présent, dans la préparation d'une Saint-Roch « mode code jaune ».

Médailles :

- Communication des listes de décorés pour le 29 avril 2022, au plus tard.
- Pour rappel : les années 2020 et 2021 ne sont pas comptabilisées dans les années de Marche pour l'obtention d'une décoration (cfr rapport du 21/02/2020)

Manifestations :

- 13/03/22 – Thudi-Z-Trail de la Zouaverie,
- 02/04/22 – festival de la bière des Zouaves pontificaux,

Prochaine réunion le 29 avril 2022 : préparation de la St-Roch 2022

Salle du Conseil communal – 20h

Marc Allard, Alexandre Dogné & Gérard Vanadenhoven